

Séances d'information destinées
aux proches accompagnant une personne vulnérable

Dates et lieux des prochaines réunions

**EXERCER UNE MESURE D'HABILITATION FAMILIALE :
Quels droits, quelles démarches?**



Le mercredi 25 mars 2026 de 10h à 12h00

Ou

Le mercredi 27 mai 2026 de 10h à 12h00

au 360 (ex maison des Associations) - 6, Cours des Alliés à RENNES (Salle 204)

« CAFE de la TUTELLE »

**Vous êtes tuteur, curateur ou habilité pour un proche,
Vous souhaitez obtenir des informations et échanger sur votre
rôle et vos missions , rejoignez-nous**

Le mercredi 24 juin 2026 de 9h30 à 11h30

A la Maison des Aînés et des Aidants -34, place du colombier à RENNES
(Salle Hermine)

Les séances d'information sont animées par des **professionnels**
du Dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux

Pour participer à ces réunions vous devez être préalablement inscrit.
Programme et inscription au verso

PROGRAMME

« EXERCER UNE MESURE D'HABILITATION : Quels droits, quelles démarches ?»

Présentation de la mesure d'habilitation familiale

Quels pouvoirs et quels effets ?

Les premières démarches de l'aidant familial habilité

Quelle responsabilité?

Questions, échange avec les participants

Remise d'une documentation juridique et pratique

« CAFE de la TUTELLE »

Vous êtes mandaté pour exercer une mesure pour un proche:
Quelles missions, quelles obligations?

Pendant ce temps convivial, vous pourrez échanger avec l'intervenant et les autres participants sur votre rôle, les démarches à effectuer, vos obligations, vos missions dans la défense des droits des personnes protégées

Café, thé, boissons proposées.

COUPON-REPONSE

à retourner au dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux—Inscription obligatoire (nombre de places limité)

M. Mme:

Adresse.....

Tél.* :

Adresse mail*:@.....

(*pour vous prévenir en cas d'annulation)

Participera à la séance du mercredi 25 mars (habilitation familiale)

OUI NON

Participera à la séance du mercredi 27 mai (habilitation familiale)

OUI NON

Participera à la séance du mercredi 24 juin (Café tutelle)

OUI NON